

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES  
COMMUNE DE POLLESTRES**

**Extrait du  
Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**N°2023\_069**

<b>Nombre de Conseillers</b>	<b>En Exercice 27</b>	<b>Présents 21</b>	<b>Votants 27</b>
<b>Date de Convocation</b>	<b>15 septembre 2023</b>		
<b>Séance du</b>	<b>21 septembre 2023</b>		
<p><b>Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle Démocratie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire,</b></p> <p><b>Etaient présents : J.Ch. MORICONI – C. LEVY – H. BARBAROS – Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – A. CORDERO – F. PLUJA – A. BERNARD – A. LOPEZ – J.M. THOBOIS – P. DONOT – E. BREBION – D. CREN – V. GUILLEMIN – C. BALDO – P. MARECHAUX – M. MARTIN – J. BADIE – P. WADIH – A. BAUER – E. MARTIN</b></p> <p><b>Absents excusés ayant donné procuration : T. RENARD à H. BARBAROS – M. SANDRAS-MACH à A. CORDERO – F. PORTELLA à J.Ch. MORICONI – A. LE MOIGNE à C. LEVY – N. COLELLA à V. GUILLEMIN – G. CASAS à F. PLUJA</b></p> <p><b>Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : 0</b></p> <p><b>Secrétaire de séance : Catherine LEVY</b></p>			

**OBJET : Fixation des droits de place pour les marchés de Pollestres**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2 et L.2224-18 ;  
**VU** la consultation des organisations professionnelles intéressées en date du 13 juillet 2023 ;  
**VU** l'avis des organisations professionnelles intéressées ;  
**VU** la délibération n°2023\_068 du 21 septembre 2023 portant création du marché hebdomadaire communal.

En vertu des articles L.2125-1 et L.2331-3 du Code précité, les marchés constituent une occupation privative du domaine public donnant lieu au paiement d'une redevance perçue sous la forme de droits de place. Leur tarification est fixée par délibération du Conseil municipal après consultation des organisations professionnelles intéressées.

La commune de Pollestres souhaite organiser un marché hebdomadaire sur la Place de l'Europe pour répondre à une demande de la population et à un souhait de commerçants non sédentaires.

Ce marché, dont les offres seront alimentaires et non alimentaires, se tiendra tous les jeudis de 6h30 à 13h00. **Les tarifs proposés, qui s'appliqueront également aux commerces ambulants installés hors du marché hebdomadaire, sont les suivants :**

- **3,70 € par jour sans branchement ;**
- **5,00 € par jour avec branchement.**

Les organisations professionnelles de Pollestres ont été consultées concernant la tarification des droits de place. Ils n'ont émis aucune objection.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **FIXE** les droits de place comme susmentionné.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,  
**Jean-Charles MORICONI.**